



CHARTRE DES DROITS DES PATIENTS

PARCOURS DU PATIENT - PP 6.4

© 06.2023-version 1.1

17 ch. du Champ d'Anier, 1209 Genève, tél: +41 22 300 66 66, www.therapiedelatourelle.com

Nous croyons fermement à l'importance de respecter les droits des patients et de leur offrir des soins de qualité. Cette charte énonce les droits fondamentaux des patients lorsqu'ils reçoivent des services de physiothérapie :

1. Respect et dignité

Chaque patient a le droit d'être traité avec respect, dignité et sans discrimination. Les professionnels de la physiothérapie doivent faire preuve d'empathie, d'écoute et de compréhension envers les patients, en reconnaissant leur autonomie et leur individualité.

2. Accès aux soins

Les patients ont le droit d'accéder aux services de physiothérapie de manière équitable, sans discrimination fondée sur la race, la religion, le genre, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine nationale ou tout autre critère protégé par la loi. L'accès aux soins doit être raisonnablement disponible et adapté aux besoins individuels du patient.

3. Consentement éclairé

Les patients ont le droit d'être informés de manière claire, compréhensible et complète sur les traitements proposés, les avantages, les risques potentiels, les alternatives et les conséquences de leur participation. Ils doivent donner leur consentement éclairé avant de commencer tout traitement ou toute intervention.

4. Confidentialité et protection des données

Les patients ont le droit à la confidentialité de leurs informations médicales et de leurs données personnelles. Les professionnels de la physiothérapie doivent prendre des mesures pour protéger la confidentialité des informations et respecter les lois et réglementations en vigueur en matière de protection des données.

5. Participation active

Les patients ont le droit de participer activement à leur plan de traitement. Ils doivent recevoir des informations sur leur condition, les options de traitement disponibles, ainsi que des conseils et des recommandations pour favoriser leur rétablissement et leur bien-être.

6. Qualité des soins

Les patients ont le droit de recevoir des soins de haute qualité, basés sur des preuves scientifiques et conformes aux normes professionnelles. Les professionnels de la physiothérapie doivent maintenir leurs compétences et se tenir informés des avancées et des meilleures pratiques dans leur domaine.

7. Respect de la vie privée

Les patients ont le droit de préserver leur vie privée et leur intimité pendant les consultations et les traitements. Les professionnels de la physiothérapie doivent garantir un environnement respectueux et sécurisé, en prenant des mesures pour assurer la confidentialité et le respect de la vie privée des patients.

8. Droit à l'information

Les patients ont le droit d'obtenir des informations sur les coûts des services de physiothérapie, les modalités de paiement et les remboursements éventuels par les régimes d'assurance ou de santé.

Nous nous engageons à respecter ces droits fondamentaux des patients et à leur fournir des soins de qualité dans un environnement bienveillant et respectueux. Nous nous efforçons de créer une relation de confiance avec nos patients et d'assurer leur bien-être